

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant interdiction de circulation sur
une partie de la rue de la vieille côte
du 16 au 17 novembre 2023

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise THOMAS, en date du 13 novembre 2023

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de la vieille côte, au niveau de la parcelle BA 142, à l'intersection avec la rue des hortensias, pendant les travaux d'abattage d'arbres, du 16 au 17 novembre 2023

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de la vieille côte, au niveau de la parcelle BA 142, à l'intersection avec la rue des hortensias, pendant les travaux d'abattage d'arbres, du 16 au 17 novembre 2023

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité. L'interdiction de circulation visée à l'article 1 ne concerne pas les véhicules et engins de chantier nécessaires à l'exécution des travaux.

Article 3 : Les véhicules seront déviés par la rue de Park Ar Chr'a et la rue de Crec'h Ar Goff

Article 4 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation et la déviation correspondante, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 16 novembre 2023

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 14 novembre 2023

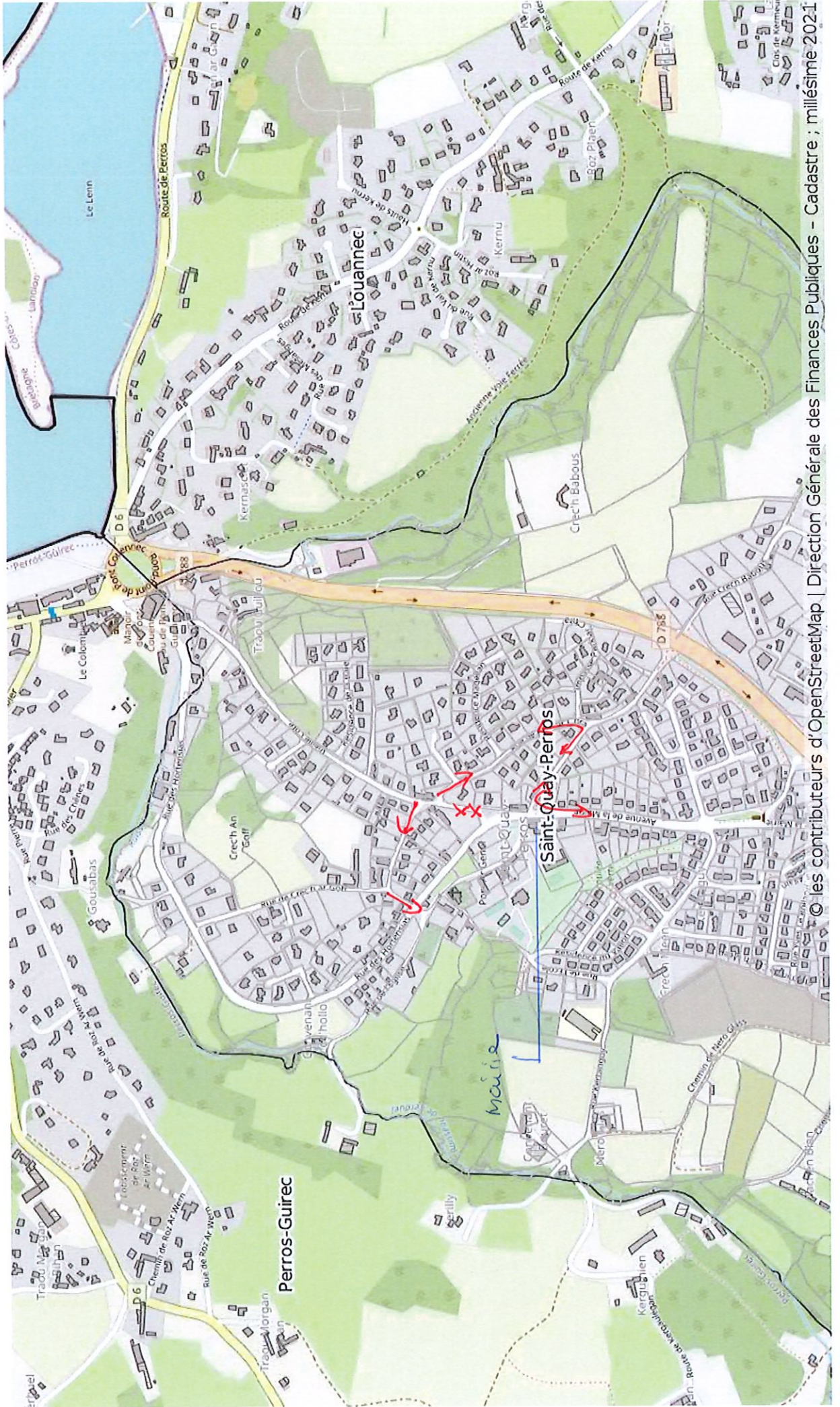
LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 14 novembre 2023





22700 SAINT-QUAY-PERROS
Le cadastre à deux puits de la mer



© les contributeurs d'OpenStreetMap | Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre ; millésime 2021